



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
BUREAU « POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT DES RH » (DRH 2-D)
IMMEUBLE ATRIUM – 5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS cédex 12

Affaire suivie par Catherine BAUDON et Christophe COMPTE

Téléphone : 01 53 44 28 76/ 28 90

Télécopie : 01 53 44 28 62

Mél : catherine.baudon@finances.gouv.fr
christophe.compte@finances.gouv.fr

**MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT**

PARIS, LE **20 JAN. 2012**

**NOTE POUR
TOUS LES SERVICES**

Objet : organisation, au titre de l'année 2012, d'un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

La direction des ressources humaines du secrétariat général organise les 2 et 3 mai 2012 un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

I – CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

(appréciées au 1^{er} janvier 2012)

- ① être fonctionnaire ou agent public de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière, ou militaire ;
- ② justifier d'au moins trois années de services publics accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions.

II – NOMBRE DE POSTES OFFERTS

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 5.

III – NATURE DES ÉPREUVES

Arrêté du 9 avril 2009

Le concours interne comprend quatre épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. composition sur un sujet d'ordre général (durée 4 heures – coefficient 2)
2. composition sur un sujet de mathématiques (durée 4 heures – coefficient 1)
3. composition sur un sujet de physique-chimie (durée 4 heures – coefficient 1)
4. composition sur un sujet d'économie (durée 4 heures – coefficient 1)

L'épreuve écrite n° 1 consiste en la rédaction d'une note de synthèse se rapportant à un sujet de portée générale suivie d'un commentaire. Cette épreuve est destinée à apprécier les facultés d'analyse et de synthèse des candidats, leurs qualités d'expression et leur aptitude au raisonnement. Le commentaire doit permettre de juger les qualités de réflexion et les connaissances générales des candidats.

Les programmes des épreuves n°s 2 et 3 sont ceux des parties communes des classes de mathématiques spéciales tels qu'ils sont définis par l'arrêté du Ministre chargé de l'Education Nationale en vigueur l'année du concours.

L'épreuve n° 4 est destinée à apprécier les connaissances des candidats en matière de politiques économiques, de finances publiques et de gestion des entreprises.

Épreuve orale d'admission :

Entretien avec le jury (durée 40 minutes – coefficient 4)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sous forme d'une interrogation portant sur les études et travaux personnels et, le cas échéant, sur l'activité et l'expérience professionnelles du candidat ainsi que d'un échange libre permettant d'apprécier ses aptitudes à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines.

Seuls peuvent être autorisés à participer à l'épreuve d'admission les candidats qui, après délibération du jury, obtiennent à l'issue des épreuves d'admissibilité une note supérieure à 10 sur 20 dans chacune des 4 épreuves.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve orale d'admission.

IV – DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les **mercredi 2 et jeudi 3 mai 2012** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera en région parisienne à compter du **mardi 26 juin 2012**.

V – DATES LIMITES D'INSCRIPTION

La date de fin de saisie des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la Poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours du secrétariat général des ministères économique et financier est fixée au **mardi 13 mars 2012 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

La date de fin de confirmation des inscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours du secrétariat général des ministères économique et financier est fixée au **mardi 20 mars 2012 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

- **soit par voie de téléprocédure**
- sur Internet par le portail du ministère www.economie.gouv.fr - rubriques liens pratiques - « S'informer sur les métiers du ministère » - Portail des concours et métiers des ministères économique et financier - onglet « Inscriptions » - « Inscriptions aux concours de l'Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale » ;
- sur Intranet : Alizé - onglet « Ressources humaines » - rubriques « Recrutement/parcours professionnel » - « progresser dans sa carrière : concours et examens » - « portail des concours et métiers des ministères économique et financier - accéder au site » - onglet « Inscriptions » - « Inscriptions aux concours de l'Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale ».

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel communiqués au candidat par voie postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ces numéros.

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation, la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

▪ **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Direction des ressources humaines - Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau « Politique de l'emploi et développement des RH » (DRH 2-D) - Secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 de **9 heures à 18 heures**.

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par le secteur des concours du secrétariat général des ministères économique et financier.

Tout dossier déposé après le mardi 20 mars 2012 ne pourra être pris en considération.

Cette disposition s'applique également aux dossiers d'inscription parvenant au secteur des concours du Secrétariat général dans une enveloppe portant un cachet de la Poste postérieur au mardi 20 mars 2012 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la Poste.

Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.

VI – SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - Direction des ressources humaines - Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau « Politique de l'emploi et développement des RH » (DRH 2-D) - Secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

Pour le Ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie
et par délégation,

L'Administrateur civil hors classe
Chef du Bureau DRH 2-D


Fabrice THEVAUX